

Établissement :	Communauté de communes MACS	Date :	29 septembre 2022
Type acte :	Décision conseil communautaire	N° acte :	20220929D09B
Thématique :	Personnel communautaire - Ressources humaines		
Titre :	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN RÉFÉRENT ADDICTOLOGIE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LANDES		



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 45
absents représentés : 11
absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, , Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Magali CAZALIS, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Marie-Thérèse LIBIER, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, M. Hervé BOUYRIE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à M. Jérôme PETITJEAN, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à Mme Séverine DUCAMP, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Alexandre LAPÈGUE a donné pouvoir à Mme Magali CAZALIS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Aline MARCHAND a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST, M. Damien NICOLAS a donné pouvoir à M. Jean-François MONET.

Absents excusés : Messieurs Lionel CAMBLANNE et Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DARDY.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN RÉFÉRENT ADDICTOLOGIE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LANDES

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

Dans le cadre de sa démarche globale de prévention des risques professionnels, la Communauté de communes a souhaité faire appel aux compétences du référent en addictologie proposé par le centre de gestion des Landes, par le biais d'une convention de mise à disposition à titre gracieux.

Le référent a animé des actions de sensibilisation sur les conduites addictives, et particulièrement sur les risques liés à l'alcool. À l'occasion de ces trois séances de 2 heures programmées au titre de l'année 2022, il a pu rencontrer environ 45 agents de tous les services. Conformément au cadre d'intervention établi dans le projet de convention annexé, les programmations au titre des prochaines années non définies à ce jour feront l'objet de conventions subséquentes, le cas échéant.

Cette action est coordonnée par le centre de gestion des Landes, service médecine préventive, en partenariat avec la MNT et en lien avec le service de prévention de la Communauté de communes. Elle vient compléter les interventions du médecin de prévention et de la psychologue du CDG 40, de celles de l'association addictions France et de la MNT.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du Comité Technique commun MACS/CIAS en date du 15 septembre 2022 ;

VU le projet de convention de mise à disposition d'un référent addictologie par le CDG 40, ci-annexé ;

Décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition d'un référent addictologie par le centre de gestion de la fonction publique des Landes, tel qu'annexé à la présente, et les éventuelles conventions subséquentes se rapportant aux programmations des interventions pour les prochaines années non définies à ce jour,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, et celles subséquentes au titre des programmations pour les années à venir, ainsi qu'à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 29 septembre 2022

Publiée le 3 octobre 2022

Le président
1
Pierre Froustey - 40230

